

## CQP CHARGE DE GESTION LOCATIVE

### PUBLIC VISE ET PREREQUIS

Cette qualification s'adresse à des personnes titulaires d'un bac validé + 2 ans d'expérience professionnelle, et /ou à des candidats titulaires d'un bac+2 en spécialité commerciale, vente, immobilier, gestion, droit ou comptabilité.

Toute personne en situation de handicap peut prendre contact avec la référente handicap de l'organisme de formation.

### OBJECTIFS

Au terme de la formation, les participants seront en mesure de :

- Donner les compétences techniques et les savoirs théoriques du métier de Chargé de Gestion locative.
- Posséder les compétences associés à ce métier.
- S'inscrire dans la relation à l'environnement professionnel.

### METHODES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques et mise en pratique par le biais d'échanges ou de mises en situation.

### MODALITES D'EVALUATION

Evaluation écrite notée pour chaque module.

Examen écrit final avec études de cas.

Examen oral avec jeux de rôle et entretiens d'évaluation devant jury composé de formateurs et de professionnels du terrain.

Chaque Bloc de compétences peut être suivi et validé indépendamment.

### SUPPORT PEDAGOGIQUE

Support de cours et vidéoprojection.

Formation en présentiel à 100% ou en mix de présentiel et distanciel.

### DUREE

35 jours soit 245 heures

### DELAIS D'ACCES

Le dossier administratif doit être clôturé 8 jours avant le début de la formation.

### INDICATEURS DE RESULTATS : TAUX MOYENS

Taux de réussite = 96%

Taux de placement = 70%

**Maj 2026**

## CONTENU

### BLOC DE COMPETENCES 1 :

<b>BC1</b>	<b>Modules de formation</b>
<b>Concourir à la gestion locative liée à l'entrée et à la sortie du locataire-preneur</b>	M1 – Participation à la sélection du dossier du locataire-preneur
	M2 – Etablissement du bail de location
	M3 - Organisation de l'état des lieux d'entrée
	M4 – Traitement du congé du locataire et organisation de l'état des lieux de sortie

### BLOC DE COMPETENCES 2 :

<b>BC2</b>	<b>Modules de formation</b>
<b>Assurer le suivi du contrat durant la location du bien immobilier et le maintien en bon état du bien immobilier</b>	M1 – Suivi du contrat de location du bien immobilier auprès du locataire
	M2 – Suivi de la gestion du mandat auprès du propriétaire bailleur
	M3 – Maintien du bien en bon état de réparation locative (bien immobilier occupé)
	M4 – Remise en état du bien immobilier (vide)

<b>Module de formation transverse à l'ensemble des blocs de compétences du CQP</b>
--

<b>Introduction au secteur de l'immobilier/Loi Hoguet</b>
---